



*Promouvoir une croissance durable . . .*

## Les pays industrialisés et en développement doivent agir vite pour que la misère recule d'ici 2015

Il est possible de faire nettement reculer la pauvreté dans le monde d'ici à 2015 si les pays en développement et les pays industrialisés tiennent les engagements qu'ils ont pris de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté, selon un rapport intitulé *Un monde meilleur pour tous*, qui a été préparé par l'ONU, la Banque mondiale, le FMI et l'OCDE, et qui a été publié le 26 juin.

Ce rapport a été présenté, à Genève, par le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, le jour où s'ouvrait la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au développement social. Le même jour à Paris, le rapport a été présenté au Forum 2000 de l'OCDE par la Secrétaire générale adjointe de l'OCDE, M<sup>me</sup> Sally Shelton-Colby, et la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, M<sup>me</sup> Louise Fréchette.

*Entrevue avec MM. Tanzi et Zee . . .*

## Des choix difficiles pour une politique fiscale efficace dans les pays en développement

**V**ito Tanzi, Directeur du Département des finances publiques du FMI, et Howell Zee, Chef de la Division de la coordination fiscale de ce département, ont évoqué avec la rédaction du Bulletin du FMI leur document de travail intitulé «Tax Policy for Emerging Markets: Developing Countries».

**BULLETIN DU FMI : Quels sont les caractéristiques et les besoins des pays en développement qui les distinguent des autres pays en ce qui concerne la politique fiscale?**

**M. TANZI :** Premièrement, le niveau de la fiscalité, deux fois plus élevé dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Les pouvoirs publics des pays industrialisés peuvent donc faire beaucoup de choses que ceux des pays en développement ne peuvent pas faire. Lorsque les pays en développement cherchent à les imiter, ils ont des problèmes parce que leurs res-

*Voici des extraits du communiqué de presse conjoint (pour le texte intégral, voir communiqué de presse n° 00/37 du FMI sur le site www.imf.org).*

Le rapport incite les pays en développement et les pays industrialisés à travailler à la consolidation d'une croissance durable qui avantage les pauvres, et assure davantage de ressources pour la santé, l'éducation, l'égalité entre les hommes et les femmes et le développement écologiquement viable.

Le rapport est une première puisque pour la première fois, ces quatre organisations évaluent ensemble les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et montrent une vision commune de l'avenir.

Le rapport porte sur sept objectifs indissociables de développement, qui ont été fixés *(suite à la page 210)*

sources sont insuffisantes. Deuxièmement, la structure de la fiscalité. Dans les pays industrialisés, les impôts sur le revenu, en particulier des *(suite à la page 217)*



Howell Zee (à gauche) et Vito Tanzi.

### Dans ce numéro

**209**  
Rapport ONU-Banque mondiale-FMI-OCDE sur la pauvreté

**209**  
Politique fiscale dans les pays en développement

**211**  
M. Aninat et la lutte contre la pauvreté

**213**  
Indicateurs macroprudentiels

**215**  
Allocation de M. Sugisaki

**219**  
Notes de synthèse

**220**  
Allègement de la dette pour le Sénégal

**221**  
Données sur les réserves

**222**  
Centres offshore

**Lire aussi . . .**

**214**  
Sur le site Internet

**221**  
Principaux taux du FMI

**223**  
Publications récentes

(suite de la première page)

lors de conférences dans les années 90 et dont la réalisation dans les quinze prochaines années permettrait d'améliorer la vie de millions de personnes. Il s'agit de la diminution de moitié du nombre de personnes

vivant avec moins de 1 dollar par jour; de la scolarisation universelle des enfants dans l'enseignement primaire; du renforcement du pouvoir d'action des femmes par l'élimination de la discrimination dans l'éducation; de la réduction des taux de mortalité chez les nourrissons et les enfants; de la réduction du taux de mortalité maternelle; de la promotion de l'accès aux services de santé reproductive; et de la promotion du développement écologiquement viable.

Il faut certes faire avancer la réalisation de chacun des objectifs, mais pour lutter contre les nombreuses causes de la misère, il importe qu'ils soient réalisés ensemble.

«Dans les années 90, les conférences des Nations Unies ont défini des objectifs importants pour le développement économique et social», a déclaré M. Annan. «Tous les pays, développés comme en développement, ont souscrit à cet ordre du jour, souvent au niveau politique le plus élevé. Depuis, on se demande si le monde a tenu ses engagements, ce qui a marché, ce qui n'a pas marché et pourquoi.»

«Le rapport fournit quelques réponses», a-t-il ajouté. «C'est le fruit d'une collaboration sans précédent entre quatre grandes organisations multilatérales. Le rapport répond à une demande expresse des pays du G-8, qui voulaient qu'un tel rapport soit rédigé pour mesurer les progrès de la réduction de la pauvreté dans le monde entier, et les guider dans leur partenariat avec les pays en développement. Il ressort du rapport une conception commune, à la fois bilan et feuille de route, qui permet de mesurer les progrès dans l'élimination de la pauvreté et dans la réalisation des objectifs fixés par les conférences mondiales de la décennie précédente.»

• Avec l'accélération de la croissance au milieu des années 90, le nombre de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour a rapidement baissé en Asie, mais peu ou pas du tout en Afrique. Les inégalités de revenus continuent à faire obstacle au progrès en Amérique latine.

• Plus de 100 millions d'enfants ne seront pas scolarisés en 2015 si les tendances actuelles persistent.

• Les inégalités garçons/filles dans la scolarisation primaire et secondaire s'estompent mais pas assez vite pour réaliser l'objectif de supprimer l'écart d'ici 2005.

• Pour chaque pays où le taux de mortalité chez les nourrissons et chez les enfants de moins de 5 ans a diminué assez rapidement pour atteindre les objectifs fixés, dix pays restent à la traîne et un autre a régressé, souvent en raison du VIH/SIDA.

• La fourniture de soins de qualité durant la grossesse et l'accouchement pourrait contribuer pour beaucoup à éviter le demi-million de décès maternels par an.

• Durant les années 90, le recours à la contraception a progressé dans toutes les régions, mais l'Afrique accuse du retard.

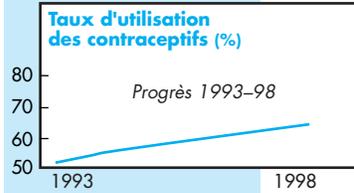
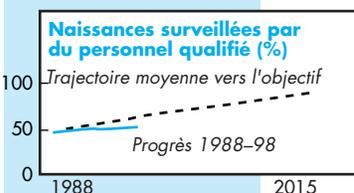
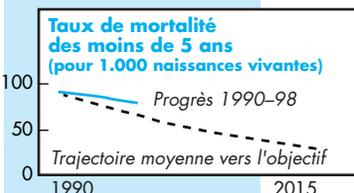
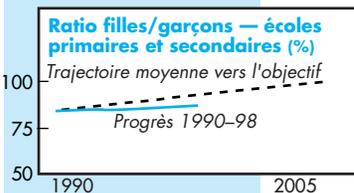
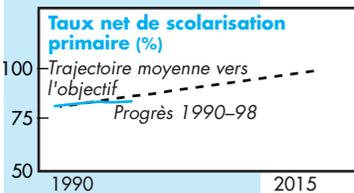
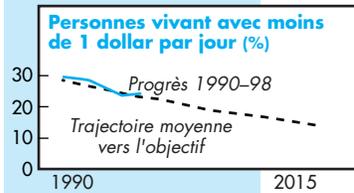
• En 1997, moins de la moitié des pays avaient établi une stratégie de viabilité de l'environnement.

Selon le rapport, les principaux obstacles demeurent la mise en oeuvre de politiques inadéquates, les violations des droits de l'homme, les conflits, les catastrophes naturelles, le VIH/SIDA, les inégalités de revenus, l'accès inégal à l'éducation et aux soins de santé et l'inégalité des chances entre les hommes et les femmes. Les efforts des pays en développement pour améliorer les conditions de vie de leurs citoyens sont sérieusement entravés par leur manque d'accès aux marchés mondiaux, leur endettement, le déclin de l'aide au développement et les incohérences des politiques des donateurs.

La réalisation de ces objectifs ne viendra pas d'une solution miracle. Le rapport constate qu'une volonté plus affirmée des pays en développement comme des pays développés et de plus grandes possibilités pour les pauvres de s'exprimer et de faire des choix peuvent faire la différence. La croissance économique est bien un élément de solution mais n'est pas en elle-même une garantie. Il est tout aussi important d'accroître les investissements dans les services sociaux de base qui peuvent avoir de plus grandes retombées en matière de développement, et de veiller à ce que les bénéficiaires du progrès économique atteignent réellement les plus pauvres. Le progrès pour les pauvres peut également être stimulé par l'ouverture de leur pays au commerce international, aux technologies, aux connaissances et la capacité de les utiliser.

Le rapport, qui constituera une contribution commune de l'ONU, de la Banque mondiale, du FMI et de l'OCDE à la réunion du G-8 à Okinawa, le 22 juillet, devrait inciter à une action plus énergique les représentants de quelque 190 États qui participeront à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le développement social. Il devrait également sensibiliser l'opinion publique à la gravité des problèmes qu'il analyse. ■

*Un monde meilleur pour tous* est publié en anglais, en espagnol et en français, et est disponible gratuitement au Service des publications du FMI (voir page 223 pour le commander). On en trouvera un exemplaire électronique à l'adresse suivante : [www.paris21.org/betterworld](http://www.paris21.org/betterworld).



Sources : ONU-Banque mondiale-FMI-OCDE, *Un monde meilleur pour tous*

## La communauté internationale a adopté une nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté

Voici des extraits de l'allocution prononcée par Eduardo Aninat, Directeur général adjoint du FMI, à la réunion du Forum sur la politique du développement à Berlin le 15 juin. Le texte intégral (en anglais) est disponible sur le site du FMI ([www.imf.org](http://www.imf.org)).

La communauté internationale a adopté l'an dernier une nouvelle approche de réduction de la pauvreté. La principale innovation a consisté à dériver les programmes des stratégies globales de réduction de la pauvreté établies par les États, avec la large participation des parties intéressées, notamment de la société civile et des donateurs. La stratégie particulière à chaque pays, définie dans son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), offre un programme de mesures ciblées et encourage la responsabilisation des pouvoirs publics en suscitant le dialogue à l'échelle nationale sur les politiques sociales et économiques.

Il s'agit d'un effort coopératif de la communauté internationale, dans lequel chaque partenaire joue un rôle essentiel. La Banque mondiale, avec les banques régionales de développement et les organes de l'ONU, dirige les entretiens avec les autorités relatifs à la conception des politiques de réduction de la pauvreté, notamment les dispositifs de protection sociale destinés à protéger les pauvres et les personnes vulnérables. Le FMI appuie les politiques économiques qui fournissent un environnement propice à une croissance durable.

Qu'y a-t-il de nouveau dans cette approche? Permettez-moi de répondre à cette question dans la perspective du FMI, qui repose sur cinq points clés.

Premièrement, nous avons modifié les objectifs du mécanisme de prêts concessionnels pour y intégrer explicitement la réduction de la pauvreté. Nous avons refondu cette facilité, autrefois nommée FASR, en une facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Cela signifie en pratique que nous allons aider les pays à s'assurer que leurs politiques sont bien favorables aux pauvres. Dans le cadre de la FRPC, les pays élaboreront des cadres budgétaires à moyen terme définissant explicitement des politiques spécifiques de réduction de la pauvreté. Le FMI s'appuiera sur la Banque mondiale et d'autres banques régionales de développement pour évaluer les priorités des projets et leurs coûts. Nous veillerons ensuite à ce que ces dépenses soient compatibles avec le financement disponible et la stabilité macroéconomique ainsi qu'avec une croissance durable accélérée. Si le financement disponible ne suffit pas à satisfaire les dépenses prioritaires de pays qui seraient en mesure d'utiliser efficacement des ressources additionnelles, nous soutiendrons énergiquement les efforts de ces pays en vue d'obtenir des ressources supplémentaires auprès des donateurs.

Deuxièmement, la conception et le suivi des stratégies de réduction de la pauvreté vont s'appuyer sur un processus beaucoup plus participatif. Cela devrait permettre d'aboutir à un large consensus national sur les objectifs prioritaires, à des services publics conformes aux besoins des pauvres et à une meilleure gestion publique. Dans certains pays comme la Bolivie, l'Ouganda et la Tanzanie, les nouveaux programmes offrent l'occasion de pousser ces processus encore plus avant.

Troisièmement, le contenu des programmes nationaux va changer à de nombreux égards :

- Les informations décisives, tant qualitatives que quantitatives, devraient devenir plus largement disponibles au cours de la phase de conception, les pays étant encouragés à améliorer leur base statistique, avec dans la mesure du possible l'assistance technique des bailleurs de fonds. Ces dernières années, près de 60 % des pays appliquant un programme au titre de la FRPC ont déjà mené à terme leur évaluation de la pauvreté; mais des lacunes statistiques considérables persistent chez les autres.

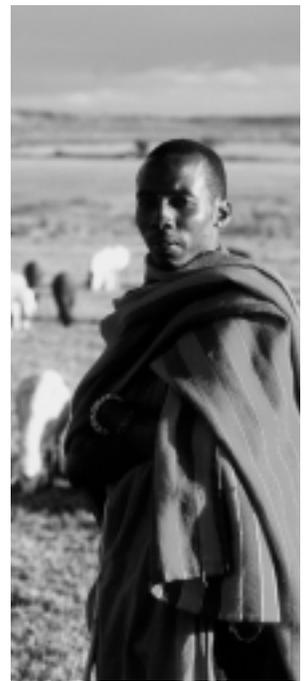
- Il conviendrait d'analyser plus systématiquement l'incidence sociale et les effets de répartition des politiques macroéconomiques et structurelles avant leur entrée en vigueur — nous nous appuyons ici sur les conseils de la Banque mondiale. Cela permettra d'assurer une mise en œuvre effective des dispositifs de protection sociale.

- Les programmes de dépenses publiques vont être redéployés en faveur des pauvres. Cela devrait se traduire par une augmentation des dépenses dans les secteurs de l'enseignement et de la santé primaires, ou de la production et de l'infrastructure rurale.

- Le rythme et l'ordonnancement des réformes pourront varier davantage d'un pays à l'autre. Il convient de rappeler ici aux bailleurs — et aux institutions financières internationales — qu'il leur incombe de préciser explicitement le type de réformes qu'ils envisagent de soutenir. Ils devront également laisser aux pays davantage de liberté pour expérimenter, voire même échouer : cela les encourage à s'approprier les programmes!

- Une attention accrue sera accordée au suivi de résultats quantifiables. Cela suppose la sélection et le suivi d'indicateurs, et donc la mise en place des capacités institutionnelles nécessaires. Cela devrait permettre une meilleure évaluation des réformes *a posteriori*, et d'utiliser les constatations obtenues dans l'élaboration des nouvelles politiques.

- L'accent sera davantage mis sur la transparence, la responsabilité et la qualité de la gestion des affaires publiques.



Quatrièmement, *les relations entre les pays et leurs partenaires extérieurs vont changer à plusieurs égards*. Il s'agit de laisser les pays s'appropriier pleinement nos programmes en les basant sur leurs propres stratégies nationales, ainsi qu'en équilibrant de façon plus flexible l'exigence de qualité des programmes avec celle de leur appropriation par le pays concerné. La conditionnalité de l'appui des donateurs va devoir évoluer : elle devra viser à appuyer les objectifs qui ressortent du programme des autorités; porter davantage sur les résultats que sur les étapes intermédiaires; et être davantage sélective et orientée vers les problèmes et les contraintes de la lutte contre la pauvreté. Faire coexister l'appropriation des stratégies par les pays avec les conditions fixées par les partenaires de développement pour leur accorder leur concours ne me paraît pas poser de problème. On peut s'attendre à une meilleure collaboration entre les donateurs, dont toutes les activités reposeront sur les DSRP.

Enfin il est inévitable que le programme de recherches subisse des changements. D'importantes lacunes restent à combler dans nos connaissances, comme par exemple de mettre en évidence les rapports entre les mesures prises dans divers secteurs et leur incidence sur la pauvreté, ainsi que l'impact des politiques économiques générales sur des secteurs donnés et sur les ménages. Ces dernières recherches sont indispensables afin de mieux évaluer les effets de la répartition relative des revenus. Dans ce domaine encore, nous recourons à la Banque mondiale.

### Pourquoi espérer de meilleurs résultats?

Je vois à cela plusieurs raisons, qui toutes procèdent du caractère global de cette approche.

Les DSRP devant être conçus spécifiquement afin d'assurer la compatibilité des politiques macroéconomiques avec les objectifs sociaux, il y a lieu d'être optimiste. Les programmes continueront de mettre l'accent sur des politiques macroéconomiques stables et bien conçues — faible inflation, taux de change stables et réalistes, pression fiscale raisonnable — qui sont décisives pour la croissance de l'épargne et de l'investissement, et l'accélération de la croissance.

Nous avons la preuve non seulement que la croissance est essentielle pour réduire la pauvreté, mais que la croissance seule ne suffit pas. La pauvreté endémique persiste faute pour les pauvres d'accéder aux fruits de la croissance, aux services sociaux de base, aux infrastructures essentielles ou aux possibilités de gagner un revenu ou de trouver un emploi. Une mauvaise gestion publique réduit également l'impact potentiel de la croissance sur la pauvreté. Les possibilités pour les pauvres de gagner un revenu ne s'accroissent qu'avec l'amélioration de leur autonomie et de leur sécurité, et la nouvelle approche privilégie les

mesures destinées à mettre les pauvres en mesure de tirer meilleur parti de la croissance.

Le redéploiement spécifique et mesurable de la dépense publique vers la croissance et la lutte contre la pauvreté devrait également apporter des gains appréciables. Il s'agit de mettre l'accent sur une plus grande transparence de l'emploi des fonds publics, de mettre en place des indicateurs de performance afin de mieux suivre l'efficacité de la dépense, et de faire participer davantage les pauvres à la conception des politiques.

Un autre motif d'optimisme est la probabilité que des réformes structurelles seront effectivement mises en œuvre en raison de l'accroissement des efforts déployés pour les expliquer et engendrer le consensus en leur faveur, améliorer leur séquence et renforcer les capacités institutionnelles. Ces réformes sont d'une importance capitale pour accroître l'efficacité de l'économie et attirer l'investissement privé.

Autre raison d'espérer : les DSRP, s'ils sont bien conçus et correctement mis en œuvre, devraient rassurer les bailleurs sur la bonne utilisation des fonds. Cela devrait contribuer à renverser la tendance à la baisse de l'aide officielle au développement — car il ne faut pas se leurrer, les pays les plus pauvres continueront à dépendre du financement des bailleurs officiels pour longtemps encore. Il convient de maintenir en activité cette source de financement. En outre, les DSRP, en procurant aux bailleurs un cadre cohérent pour leurs interventions, devraient contribuer à réduire la duplication des efforts et peut-être encourager les bailleurs à financer les stratégies globales, ce qui permettrait en retour aux pays de mieux planifier leurs efforts.

Enfin, il est encourageant de voir que le rôle accru accordé à la lutte contre la pauvreté comporte une Initiative renforcée d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (dits PPTE).

### Défis à relever

Comment aider les pays à éviter les problèmes macroéconomiques, étant donné les risques de chocs importants? Comment arbitrer entre la nécessité d'aller vite et celle pour les pays de s'approprier les programmes? Comment obtenir des bailleurs un financement additionnel? Convendrait-il que ceux-ci financent l'ensemble d'un DSRP ou peuvent-ils opter pour le soutien à leurs projets favoris? Comment faire pour que la mise en œuvre des programmes donne des résultats moins inégaux?

Ce ne sont là que quelques-unes des difficultés que les autorités et les bailleurs de fonds ont à résoudre. Car il faut en outre compter avec une foule d'autres facteurs, qui vont du conflit armé à la dégradation de l'environnement, sans oublier l'épidémie de SIDA. Les difficultés paraissent presque insurmontables, mais peut-être pouvons-nous commencer par une première étape simple mais décisive : évaluer la faisabilité d'un paratonnerre protégeant les plus pauvres et les plus vulnérables des grands chocs extérieurs défavorables. ■



## Le rôle essentiel des indicateurs macroprudentiels pour évaluer la solidité des systèmes financiers

**A**près les graves crises financières des années 90, l'identification et l'évaluation des vulnérabilités du secteur financier sont devenues l'une des priorités de la communauté internationale. Les perturbations coûteuses qu'elles ont provoquées sur les marchés mondiaux ont souligné la nécessité d'établir une série d'indicateurs qui pourraient être utilisés pour évaluer les forces et les faiblesses des institutions financières et alerter les autorités de problèmes imminents. Ces indicateurs de la solidité et de la stabilité du système financier sont appelés indicateurs macroprudentiels. Ils sont l'objet d'une nouvelle Étude spéciale du FMI, *Macroprudential Indicators of Financial System Soundness*, préparée par une équipe du Département de la monnaie et des changes et du Département des statistiques dirigée par Owen Evans, Alfredo M. Leone, Mahinder Gill et Paul Hilbers.

Les travaux relatifs à cette étude ont été entrepris initialement en préparation à une réunion consultative du FMI sur les indicateurs macroprudentiels en septembre 1999. Au cours de cette réunion, des experts de banques centrales, d'organes de contrôle, d'institutions financières internationales, d'universités et du secteur privé ont échangé des informations et comparé leur expérience concernant l'utilisation de ces indicateurs. Ces travaux, ainsi que les résultats de la réunion, ont été examinés par le Conseil d'administration du FMI en janvier 2000.

### Programme d'évaluation du secteur financier

Dans le cadre plus large de ses activités de surveillance, le FMI évalue la solidité et la vulnérabilité des systèmes financiers au cours de ses consultations avec les pays membres au titre de l'article IV. Le FMI et la Banque mondiale ont engagé en mai 1999 un programme conjoint d'évaluation du secteur financier, qui vise à recenser les forces et les faiblesses des systèmes financiers et à aider les pays à formuler une riposte appropriée. Le FMI utilise ce programme pour établir des évaluations de la stabilité du secteur financier, qui portent essentiellement sur les aspects du système financier influant sur les résultats et la politique macroéconomiques. Ce programme a pour objectif d'identifier les vulnérabilités au plus tôt et d'élaborer rapidement une riposte afin de prévenir des crises coûteuses. Ces rapports sont présentés au Conseil d'administration du FMI pour examen dans le cadre de la surveillance au titre de l'article IV. La Banque mondiale se sert du programme pour formuler les stratégies de développement du secteur financier.

L'identification et l'établissement d'une série d'indicateurs permettant d'évaluer la solidité du système fi-

nancier aideront beaucoup les institutions internationales, mais celles-ci ne sont pas les seuls agents intéressés par ces indicateurs. Les pays eux-mêmes souhaitent renforcer leur capacité de surveillance et le secteur privé est intéressé par des séries de données comparables qui lui permettent de procéder facilement à des évaluations internationales. Les indicateurs macroprudentiels saisissent des informations très utiles pour les marchés dans leur évaluation de la stabilité des systèmes financiers nationaux et international.

### Mesure de la solidité

Il existe actuellement deux séries d'indicateurs macroprudentiels : l'une au niveau des secteurs financiers agrégés, l'autre au niveau macroéconomique. Les auteurs ventilent ces deux séries en expliquant les différentes variables.

Pris dans leur ensemble, les indicateurs utilisés au niveau microéconomique sont appelés indicateurs microprudentiels agrégés. Ils ont été établis sur la base du cadre CAMELS, un acronyme anglais représentant six critères d'analyse des institutions financières : fonds propres, qualité des actifs, solidité de la gestion, bénéfices et rentabilité, liquidité et sensibilité au risque de marché. Bien que ne faisant pas partie du CAMELS, les indicateurs de marché se situent aussi à ce niveau : ils donnent des informations telles que le prix des instruments financiers et les cotes de crédit des institutions et des entreprises.

Les indicateurs macroéconomiques permettent quant à eux d'évaluer les facteurs qui peuvent influencer sur la santé du système financier : croissance économique, balance des paiements, inflation, taux d'intérêt et de change, envolées des prêts et des prix des actifs, et effets de contagion éventuels. Une récente analyse empirique montre que les crises bancaires font souvent suite à une évolution macroéconomique particulière; il est clair que les institutions et les systèmes financiers sont affectés par l'évolution de l'activité économique.

Les crises financières se produisent souvent lorsque les indicateurs microprudentiels agrégés et les indicateurs macroéconomiques signalent des vulnérabilités et des faiblesses dans les institutions financières, ainsi que des chocs économiques. Les auteurs précisent que si les indicateurs macroprudentiels sont des mesures quantitatives très importantes, ils ne constituent qu'une partie d'une évaluation équilibrée de la solidité du système financier. Il faut y inclure des informations qualitatives, par exemple le contexte institutionnel, le cadre de contrôle et de réglementation, les normes comptables, les obligations d'information et l'infrastructure juridique.



## Connaissances actuelles

L'étude passe en revue les connaissances actuelles sur les indicateurs macroprudentiels, ainsi que leur analyse, leur identification et leur mesure; elle sert ainsi de référence pour les autorités nationales et les utilisateurs des secteurs public et privé. Après avoir examiné les indicateurs macroprudentiels qui ont été recensés grâce aux activités de surveillance du FMI, les auteurs analysent les travaux effectués par d'autres institutions internationales et multilatérales et examinent les questions statistiques qui se posent en matière d'établissement des données et de possibilités de diffusion. À ce jour, il n'existe pas de consensus quant à une série d'indicateurs fondamentaux. Cependant, les auteurs ont procédé à une revue détaillée de travaux théoriques et empiriques qui aiderait à établir une telle série.

Les auteurs comparent les approches et les indicateurs utilisés par les banques centrales et les organes de contrôle de plusieurs pays. Une bonne partie des travaux sont relativement récents et ont été effectués principalement, mais pas seulement, dans les pays industrialisés. La connaissance de ces indicateurs est encore limitée, et les autorités nationales et les décideurs doivent prendre davantage conscience de leur importance et de leur utilité. Toutefois, plusieurs pays cherchent à établir un dispositif de collecte et d'analyse des données macroprudentielles. Les autorités doivent aussi se pencher sur les questions de mesure.

Le document examine les principales questions relatives à l'exactitude, à l'utilité et à la comparabilité internationale des indicateurs macroprudentiels. La fiabilité des statistiques est très importante; leur ponctualité et leur exactitude sont essentielles pour être averti clairement de problèmes naissants. Les indicateurs macroprudentiels seraient d'autant plus utiles s'ils étaient comparables d'un pays à l'autre. La comparabilité serait

favorisée par l'observation de normes prudentielles, comptables et statistiques acceptées universellement, qui réglementeraient clairement l'établissement et l'interprétation de ces données. La normalisation de ces indicateurs faciliterait la surveillance des systèmes financiers au niveau national et mondial et renforcerait l'architecture financière internationale.

## Enquête

Il reste beaucoup à faire pour identifier une série d'indicateurs macroprudentiels fondamentaux aux fins de la surveillance du système financier et pour résoudre les questions de mesure statistique.

Les auteurs concluent en se demandant s'il convient de diffuser les données de qualité — après avoir résolu les problèmes techniques — et si oui, comment le faire de façon ponctuelle et informative. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour mieux comprendre les pratiques nationales et les besoins des utilisateurs, le FMI a envoyé aux pays membres une enquête sur l'utilisation, l'établissement et la diffusion des indicateurs macroprudentiels, en y joignant comme référence l'Étude spéciale. Les participants fourniront au FMI des informations qui permettront d'améliorer la qualité et l'établissement des indicateurs macroprudentiels et de mieux mesurer la solidité des systèmes financiers au niveau national, régional et mondial. ■

Helen Chin  
FMI, Département des relations extérieures

L'Étude spéciale n° 192, *Macroprudential Indicators of Financial System Soundness*, préparée par une équipe sous la direction de Owen Evans, Alfredo M. Leone, Mahinder Gill et Paul Hilbers, est disponible au prix de 18 dollars (universitaires et étudiants : 15 dollars) au Service des publications du FMI. Voir page 223 pour la commander.

## En anglais sur le site [www.imf.org](http://www.imf.org)

### Press Releases

- 00/36: Senegal to Receive Around \$800 Million in Debt-Service Relief, June 23 (voir page 220)
- 00/37: Poverty Can Be Significantly Decreased by 2015: UN-World Bank-IMF-OECD Report, June 26 (voir page 209)

### News Briefs

- 00/46: IMF Completes First Review of Mauritania Under PRGF-Supported Program, June 19
- 00/47: IMF Completes First Review of Senegal Under PRGF-Supported Program, June 21
- 00/48: IMF Completes Midterm Review of PRGF-Supported Program for Madagascar, June 23
- 00/49: Countries Publish More Detailed International Reserves Data on Internet, June 29 (voir page 221)

### Issues Briefs

- Exchange Rate Regimes in a Increasingly Integrated World Economy, June 28

### Public Information Notices (PINs)

- 00/41: Kingdom of the Netherlands, June 19

- 00/42: Cameroon, June 21
- 00/43: Albania, June 23
- 00/44: F.Y.R. of Macedonia, June 23
- 00/45: Mauritania, June 27

### Speeches

- Remarks by IMF Deputy Managing Director Eduardo Aninat at the Development Policy Forum, June 15 (voir page 211)
- Address by IMF Deputy Managing Director Shigemitsu Sugisaki at the Oesterreichische Nationalbank Twenty-Eighth Economics Conference, June 16 (voir page 215)

### Letters of Intent and Memorandums of Economic and Financial Policies (date posted)

- Honduras, June 12
- Albania, June 22
- Mauritania, June 22

### Concluding Remarks for Article IV Consultations

- Finland, June 12

### Autres documents

- Schedule of Public Engagements of IMF Management, June 16

## Les grands dossiers des quinze dernières années, vus sous l'angle du FMI



**L**e 14 juin, lors de la vingt-huitième conférence économique de la Österreichische Nationalbank à Vienne, Shigemitsu Sugisaki, Directeur général adjoint du FMI, a évoqué quelques questions qui ont occupé le FMI au cours des quinze dernières années. Voici des extraits de son allocution, dont le texte intégral (en anglais) est disponible sur le site du FMI ([www.imf.org](http://www.imf.org)).

### Gérer la transition

Les dix dernières années ont clairement montré que le processus de transformation des économies à planification centrale est très complexe et qu'il passe par des changements majeurs dans les relations politiques, économiques et sociales au sein de ces pays. Parmi les grandes réformes opérées dans chacun de ces pays figurent la stabilisation macroéconomique, la libération des prix et la libéralisation des régimes de change et de commerce, la restructuration et la privatisation, ainsi que la redéfinition du rôle de l'État afin que celui-ci mette en place et applique des règles de jeu équitables et corrige les imperfections du marché.

Le FMI, ainsi que la Banque mondiale et d'autres institutions nationales et internationales ont beaucoup aidé ces pays à se transformer. Nous avons axé tous nos efforts sur la stabilisation macroéconomique et l'accélération des réformes structurelles. À de nombreux égards, nous avons innové en expliquant pourquoi ces réformes sont essentielles et comment elles peuvent être opérées. Notre programme d'assistance technique

a joué un rôle clé pour aider les autorités à adapter leurs systèmes monétaire, budgétaire, statistique et de change aux exigences d'une économie de marché. La formation des fonctionnaires et l'assistance technique ont aussi contribué dans une large mesure au renforcement des institutions.

Le grand enseignement de cette expérience est que la stabilisation financière est nécessaire à la croissance, mais qu'il est indispensable d'accomplir des progrès sur tous les fronts de la réforme structurelle pour réaliser une croissance durable. Les pays en transition qui ont obtenu les meilleurs résultats sont ceux qui ont entrepris les réformes

les plus nombreuses et les plus rapides.

Nous avons rencontré de gros problèmes dans certains domaines. Prenons la privatisation par exemple, un élément fondamental du processus de réforme, où l'absence de strictes contraintes budgétaires et l'existence d'une privatisation «pour initiés» ont entravé une restructuration spontanée. De la même manière, la mauvaise gestion des affaires publiques — allant du désengagement insuffisant de l'État aux déficiences de l'ordre public — a souvent retardé et même empêché les réformes en décourageant l'investissement étranger et en encourageant la fuite des capitaux.

La plupart des pays d'Europe centrale et des pays baltes, dont le processus de réforme est très avancé, font face aux mêmes problèmes que nombre d'économies de marché à revenu intermédiaire, par exemple les défis liés à l'adhésion à l'Union européenne, une forte reprise qui s'emballe, un reflux éventuel des capitaux, une intermédiation financière efficace et la rationalisation de programmes sociaux coûteux.

Dans les autres pays de l'ex-URSS, où la reprise est variable, il reste beaucoup de travail. Il faut notamment consolider la stabilisation macroéconomique, poursuivre les principales réformes structurelles, établir un véritable état de droit, ainsi que des systèmes fiscaux et réglementaires équitables, renforcer le système financier pour le mettre en conformité avec les codes et normes universels, et améliorer la gestion des affaires publiques. Trop de ressources sont encore consacrées à des dépenses improductives et la corruption



**«Il est indispensable d'accomplir des progrès sur tous les fronts de la réforme structurelle pour réaliser une croissance durable.»**

**M. Sugisaki**



est beaucoup trop répandue. Enfin, quelques-uns de ces pays ont à peine engagé les réformes et risquent de rétrograder.

### Réforme de la formulation de la politique économique et réforme du FMI

Le FMI est une institution de coopération comprenant 182 pays membres. Nos pays membres établissent nos priorités et nous adaptons nos politiques et nos opérations en conséquence. Le récent débat en dehors du FMI a trouvé son équivalent en intensité dans le débat et les actions au sein du FMI sur les réformes de la formulation de la politique économique et celles du FMI lui-même.

La surveillance — le dialogue avec les autorités nationales — reste au cœur des activités du FMI. Elle a beaucoup évolué depuis la crise asiatique. L'accent est mis maintenant sur de nouveaux codes et normes — relatifs à la solidité du secteur financier, à la transparence des politiques budgétaires, monétaires et financières, à la communication des données et à la gestion des affaires publiques — pour orienter la conduite de la politique économique dans divers domaines. Combinée à une assistance technique substantielle, cette approche accroît la responsabilisation de la formulation de la politique économique et permet de prendre des décisions de prêt et d'investissement mieux fondées. En particulier, le FMI et la Banque mondiale ont engagé un programme ambitieux d'évaluation du secteur financier pour évaluer les vulnérabilités du secteur financier et l'observation des normes financières. Ces nouvelles orientations soulèvent de nouveaux défis dans la coopération avec les autres organes chargés d'établir des normes, qui possèdent de grandes compétences dans les méthodes d'évaluation, le peaufinage des normes et l'organisation d'évaluations.

On entend beaucoup parler ces derniers temps des avantages et des inconvénients des taux de change fixes. Les faits montrent que la fixation d'un taux de change approprié est un élément essentiel d'une politique macroéconomique saine. Il est clair aussi que les exigences macroéconomiques et structurelles d'un régime de change fixe sont élevées, surtout lorsque les capitaux sont de plus en plus mobiles. Dans le même temps, plusieurs pays appliquant un taux de change fixe, y compris dans le cadre d'une caisse d'émission, ont réussi à maintenir leur parité. Globalement, on constate que les pays qui ont mené une politique monétaire et de change cohérente et qui ont appuyé la libéralisation par une réforme du secteur financier ont été mieux à même de faire face aux entrées de capitaux et à leurs brusques reflux.

La crise asiatique a suscité aussi un débat animé sur la libéralisation des mouvements de capitaux. Le FMI a insisté sur une libéralisation ordonnée et bien équilibrée, appuyée par un cadre institutionnel appro-

prié pour renforcer la capacité des intermédiaires financiers et des autres opérateurs du marché à gérer le risque. L'instauration ou le durcissement d'une réglementation des flux de capitaux n'est pas efficace face à des déséquilibres économiques fondamentaux. La marge de manœuvre temporaire que ces mesures offrent doit être utilisée prudemment et il faut tenir compte de leur effet négatif à long terme sur la confiance des investisseurs et de leur effet de distorsion sur l'affectation des ressources.

### Rôle du secteur privé

J'en arrive ainsi au rôle du secteur privé dans la prévention et la gestion d'une crise. Les marchés de capitaux privés sont le moteur de la croissance mondiale. Par bonnes pratiques du pays et du prêteur on entend l'application de politiques avisées et une bonne évaluation du risque, respectivement. Les pays emprunteurs, le secteur privé et le secteur public doivent donc coopérer pour établir des règles générales qui sont applicables en temps de crise et qui sont équitables — et perçues comme telles — pour les créanciers et les pays.

### Communication des données

Un élément essentiel de la réforme du système financier international est la communication de données détaillées, ponctuelles, exactes et de qualité aux marchés. Le FMI diffuse un large éventail de données, par exemple son évaluation de la politique économique des pays. En outre, les pays qui empruntent au FMI sont encouragés à diffuser les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de leur programme. La transparence du FMI lui-même peut aussi contribuer à mieux comprendre les politiques économiques des pays membres. Des progrès notables ont été accomplis dans ce domaine. Des évaluations internes et externes des activités du FMI sont aussi rendues publiques régulièrement.

Les opérations financières du FMI ont été adaptées à l'évolution de l'économie. À l'avenir, nous veillerons à ce que nos facilités actuelles répondent pleinement aux besoins de nos pays membres. Les principes qui nous guideront à cet effet seront les suivants : préserver la capacité du FMI à fournir et à catalyser un appui aux pays, ainsi qu'à réagir rapidement et efficacement face à des problèmes de balance des paiements à court terme; continuer d'appuyer les réformes structurelles liées étroitement aux domaines de compétence du FMI; et être en mesure de riposter rapidement et à une échelle adéquate face aux crises de confiance sur les marchés financiers. Il est clair que l'objectif à long terme doit être de décourager le recours excessif aux ressources du FMI et d'encourager les pays à chercher un accès durable aux capitaux privés. ■

(suite de la première page) personnes physiques, représentent une grande partie des impôts. Dans les pays en développement, leur part est très faible. Troisièmement, la qualité de l'administration fiscale, bien meilleure dans les pays industrialisés, où, dans la pratique, le système fiscal ne diffère guère du système prévu par la loi. Dans l'ensemble, la loi est appliquée comme il se doit. Les pays en développement adoptent des lois fiscales, mais ne les appliquent pas toujours.

**M. ZEE :** Les différences susmentionnées ne sont pas indépendantes l'une de l'autre. Dans une large mesure, le degré variable de développement de l'administration fiscale dans les pays en développement influe sur la manière dont ces pays mobilisent leurs recettes.

**M. TANZI :** En outre, dans les pays industrialisés, les impôts sont pour l'essentiel des impôts de masse. Dans les pays en développement, il y a beaucoup moins de contribuables parce que la répartition des revenus est beaucoup moins égale et que l'administration n'est pas aussi efficace. Moins de particuliers et moins d'entreprises sont donc assujettis à l'impôt.

**BULLETIN DU FMI :** [Quelle est l'importance du niveau de l'imposition par rapport à sa structure?](#)

**M. TANZI :** Le niveau de l'imposition est très important pour déterminer ce qu'un État peut financer. Les pouvoirs publics ont des besoins de base : construire des routes, des écoles, engager des soldats, des policiers. La structure est importante pour déterminer l'incidence de l'impôt : qui paie des impôts, le système est-il équitable, etc. Mais, bien sûr, l'un et l'autre sont liés.

**BULLETIN DU FMI :** [Que conseillerez-vous à un pays en développement qui souhaite attirer différents types d'investissement? Quel est le rôle des incitations fiscales dans le développement économique?](#)

**M. TANZI :** De l'avis général, les incitations fiscales sont inutiles et les meilleures incitations sont des taux faibles et une assiette large. Un système fiscal bien conçu, appliqué équitablement et bien géré est en fait la meilleure incitation parce que les investisseurs recherchent des certitudes; ils n'aiment pas les changements.

Mais, pour diverses raisons, les autorités de certains pays ne peuvent se résoudre à laisser le marché décider de l'affectation des ressources. Elles veulent jouer un rôle actif et parfois c'est honnête. Elles pensent vraiment pouvoir influencer sur les décisions d'investissement. Mais les incitations alimentent la corruption. Elles sont rarement tout à fait objectives. Un agent de la fonction publique doit prendre les décisions. Imaginez qu'une multinationale veut investir des millions de dollars dans un pays et négocie avec une personne qui gagne 200 ou 300 dollars par mois. C'est un terrain fertile pour la corruption. Parfois, on offre des incitations fiscales à des amis ou à des gens du même parti ou de la même religion, parfois on les offre pour se défendre. Si je suis une entreprise américaine et que

je veux investir en Amérique centrale, je peux investir dans n'importe quel pays. Je vais au Costa Rica et je leur tiens le langage suivant : «Je veux investir autant, mais peu m'importe que ce soit dans votre pays, au Nicaragua ou au Guatemala. Si vous m'offrez une incitation fiscale, j'investis chez vous.» Certains économistes de premier plan prétendent toujours que les incitations fiscales sont une bonne chose. Mais souvent ils ne tiennent pas pleinement compte de tous les problèmes qui se présentent dans la pratique.

**M. ZEE :** Nous pouvons répéter aux pays en développement qu'ils auront des problèmes s'ils recourent aux incitations fiscales, ils nous répondent à chaque fois que tous les pays de la région agissent de la sorte, donc pourquoi pas eux? S'ils les abandonnent, tous les investissements iront chez leurs voisins. Ce problème exige une approche multilatérale. Si l'on conseille à un seul pays d'abandonner les incitations fiscales, cela ne marchera pas. Il faut au moins une approche régionale. Les pays d'une même région doivent convenir qu'aucun d'eux ne mènera une politique que les autres n'appliquent pas. Par ailleurs, certaines incitations sont bien meilleures que d'autres et les pays doivent privilégier celles qui ont les meilleures chances d'être efficaces.

**BULLETIN DU FMI :** [Quels sont les éléments particuliers à prendre en compte par les pays en développement cherchant à élargir l'assiette de leur impôt?](#)

**M. TANZI :** L'impôt sur les bénéfices des sociétés est quasi le même dans les pays industrialisés et les pays en développement, mais l'impôt sur le revenu des personnes physiques est un échec retentissant dans la plupart des pays en développement. Peu de pays en développement recouvrent plus de 2 % du PIB au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, contre 11 % ou plus dans les pays industrialisés. Plusieurs facteurs expliquent cet écart considérable. Premièrement, les riches sont plus puissants dans les pays en développement que dans les pays industrialisés, et ils ne paient rien. Deuxièmement, il existe peu de grandes entreprises où l'on peut contrôler ce que gagnent les employés et l'économie informelle est importante (elle représente 50 à 60 % de la main-d'œuvre); or, il est difficile de l'imposer. L'administration n'est pas très efficace, si bien que ce sont les agents de l'État et les employés des grandes entreprises, surtout étrangères, qui contribuent le plus : une bonne partie des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques provient donc des traitements et salaires et non des dividendes, des intérêts ou des bénéfices. Le nombre de contribuables, en particulier de ceux assujettis à un taux marginal élevé, est relativement faible.

**BULLETIN DU FMI :** [Comment un pays développe-t-il le civisme fiscal?](#)

**M. TANZI :** Premièrement, l'État doit convaincre la population que les dépenses publiques sont produc-



Vito Tanzi

**«L'impôt sur le revenu des personnes physiques est un échec retentissant dans la plupart de ces pays.»**  
**M. Tanzi**



Howell Zee

«Dans cinq ou dix ans, les pays en développement feront probablement face aux mêmes problèmes de politique fiscale que les pays industrialisés.»

M. Zee

tives et équitables, que la corruption n'existe pas, etc. Si la population juge que ce qu'elle verse à l'État est gaspillé ou finit dans la poche de quelqu'un, son attitude vis-à-vis de l'impôt ne sera pas très positive. Deuxièmement, le système fiscal doit être transparent, clair et simple. Très souvent, il est complexe et la population n'y comprend rien. Troisièmement, les contribuables ne sont pas informés de leurs obligations. Parfois, le Parlement adopte une loi et cela s'arrête là. Personne n'essaie d'expliquer les lois en termes simples. Dans la même optique, les services aux contribuables sont limités. Dans un pays où le système fonctionne bien, les contribuables peuvent s'attendre à obtenir rapidement une réponse à leurs questions, à recevoir les formulaires dont ils ont besoin et à payer leurs impôts rapidement et de manière efficace. Dans certains pays en développement, souvent les formulaires ne sont pas disponibles, les questions restent sans réponse et les contribuables font la queue pendant trois jours pour payer leurs impôts. Le civisme fiscal a donc un coût. Enfin, l'administration doit recenser les contribuables avec précision et s'assurer qu'ils peuvent suivre des règles simples. Les pénalités doivent être raisonnables et être appliquées. Ce sont tous ces éléments qui aident à mettre en place un système fiscal efficient.

**BULLETIN DU FMI :** [Comment un pays en développement dont les ressources sont limitées renforce-t-il son administration fiscale?](#)

M. TANZI : Nous sommes très actifs dans nombre de pays dans ce domaine. Parfois, on a un peu l'impression de travailler pour rien. Notre mission arrive dans un pays, travaille beaucoup, rédige un rapport et conseille les autorités. Elle quitte le pays et tout redevient comme avant.

Pour renforcer l'administration fiscale, il faut tout d'abord définir une stratégie claire. On ne peut pas faire trente-six choses à la fois. Normalement, il y a deux ou trois choses à faire en priorité. Parfois, nous recommandons de créer une cellule chargée des gros contribuables qui identifie les 100 ou 500 plus gros contribuables du pays et établit des techniques et des programmes qui les concernent exclusivement. Une fois que le système fonctionne bien, on peut l'étendre à un plus grand nombre de contribuables. L'administration fiscale est l'une des institutions budgétaires essentielles d'un pays. Si elle ne fonctionne pas, on peut promulguer les meilleures lois du monde et elles ne donneront guère de résultats.

Le niveau des salaires est très important. Dans nombre de pays, les salaires sont tellement bas qu'ils invitent à la corruption. Le choix des agents est important aussi. Ils doivent avoir une bonne préparation technique, mais ils doivent aussi être honnêtes.

Quant à la question de savoir si l'administration doit être organisée par impôt ou par fonction, nous avons constaté que l'organisation fonctionnelle — établisse-

ment du rôle, recouvrement, audit — est beaucoup plus efficace que l'organisation par impôt.

Dans certains pays en développement, chaque impôt passe par un contact direct entre les contribuables et l'administration fiscale, et l'établissement du rôle est discrétionnaire. Plus il y a de contacts, plus la corruption a de chances de se développer. Il est donc très important de maintenir une certaine distance entre les contribuables et l'administration.

M. ZEE : Nombre de pays en développement utilisent leurs rares ressources administratives pour établir le rôle pendant la phase de déclaration et pas assez pour l'audit et le recouvrement après la déclaration. Un pays ne peut pas contrôler totalement ses contribuables. Ils sont trop nombreux. Beaucoup de pays sont passés à un système déclaratif, avec l'établissement de profils selon les risques de non-civisme fiscal. Il est ainsi possible de mettre en place une stratégie d'audit efficace.

M. TANZI : Sans perception automatique de l'impôt, il ne peut y avoir d'imposition de masse. On reste limité à relativement peu de particuliers et d'entreprises. Il vaut mieux transférer une bonne partie du travail de l'administration aux contribuables.

**BULLETIN DU FMI :** [Quelles sont les priorités fiscales des pays en développement à court terme?](#)

M. TANZI : La première est d'imposer plus efficacement les revenus des personnes physiques, parce que la répartition du revenu se dégrade dans la majorité de ces pays. La TVA, une taxe importante dans les pays en développement, doit être ajustée dans nombre d'entre eux : son assiette doit être élargie et ses taux multiples doivent être éliminés dans certains cas. Il faudrait aussi simplifier le système fiscal. Au fil du temps, la plupart des systèmes fiscaux se développent de façon improductive. Ces impôts improductifs restent en place et sèment la confusion. L'un des objectifs d'un système fiscal, selon moi, doit être de réduire le nombre d'impôts à cinq, six ou sept. Il faudrait peut-être aussi supprimer les impôts sur le commerce extérieur ou au moins ne plus y recourir autant.

M. ZEE : Dans cinq ou dix ans, les pays en développement feront probablement face aux mêmes problèmes de politique fiscale que les pays industrialisés. Ils feraient bien d'anticiper ces problèmes, par exemple en imposant les opérations sur actifs financiers parce que les capitaux peuvent se déplacer très facilement.

**BULLETIN DU FMI :** [Les besoins des pays en transition sont-ils différents de ceux des pays en développement et des pays industrialisés?](#)

M. TANZI : Les pays en transition se sont engagés dans la transformation de leur économie sans véritable administration ni système fiscal. Le système qui existait au temps de la planification centrale était bien différent de celui d'une économie de marché. Entre les pays industrialisés et les pays en développement, les différences se situent au niveau des détails

et de la qualité de ce qui se fait, mais elles ne sont pas fondamentales. Entre les pays industrialisés et les pays en transition, les différences sont énormes. Les pays en transition ont dû mettre en place une administration et un système fiscaux sans disposer ni du personnel, ni de la tradition, ni des compétences comptables ou juridiques nécessaires. Ils avaient des compétences informatiques et ont disposé rapidement d'ordinateurs, mais ils ne savaient quoi en faire.

Ils ont opéré ces changements tout en maintenant un niveau d'imposition très élevé par rapport au revenu par habitant. Généralement, les pays riches imposent plus que les pays pauvres. La plupart des pays en transition sont relativement pauvres, mais, au début de la transition, la pression fiscale y était très lourde, de l'ordre de 50 %, et ne pouvait vraiment pas être maintenue à ce niveau. Les contribuables de ces pays ne savaient pas ce qu'était un impôt : ils n'en avaient jamais payé. Tous les impôts étaient des transferts des entreprises publiques vers l'État.

Il est difficile aussi de convaincre les autorités qu'elles ne doivent pas offrir d'incitations fiscales. La prolifération de ces incitations est l'un des gros problèmes dans ces pays. Par exemple, lorsque la Hongrie, l'un des pays qui a obtenu les meilleurs résultats, s'est engagée dans la transition, les autorités ont voulu privilégier les écrivains et les athlètes. Elles pensaient que certains étaient plus méritants que d'autres, quel que soit le niveau de revenu.

**BULLETIN DU FMI : Quelles sont les conséquences de la mondialisation pour la politique fiscale?**

M. TANZI : À mon avis — que mes collègues ne partagent peut-être pas totalement —, la mondialisation créera à terme des problèmes de recettes fiscales, en particulier pour les pays industrialisés où la pression fiscale est élevée, comme la Suède, le Danemark et le Canada. Nous connaissons la nature du problème, mais pas son ampleur. Ces pays auront du mal à maintenir une pression fiscale élevée pour plusieurs raisons, qui deviennent de plus en plus importantes : le commerce électronique, l'utilisation des fonds de couverture, les centres offshore, les voyageurs qui achètent des biens où ils sont les moins chers et où les taxes sont les plus basses, les paradis fiscaux qui imposent à peine ou pas du tout les entrées de capitaux pour devenir des lieux de transit. Dans les pays en développement, l'impact de la mondialisation est beaucoup moins certain. Je conseille souvent aux pays d'Amérique latine d'imposer le revenu des placements, les dividendes, etc. et ils me disent qu'ils ne peuvent pas parce que, s'ils le font, leur argent s'en ira à Miami. Globalement et en chiffres absolus, je dirais que l'impact sera plus élevé sur les pays industrialisés, en particulier sur les États-providence, que sur les autres pays. ■

Le document de travail n° 00/35, *Tax Policy for Emerging Markets: Developing Countries*, préparé par Vito Tanzi et Howell H. Zee, est disponible au prix de 10 dollars au Service des publications du FMI. Voir page 223 pour le commander.

## Notes de synthèse : des analyses économiques à la portée des non-spécialistes

Le FMI a lancé en avril une série de notes de synthèse qui offrent un bref aperçu de questions économiques d'actualité pour les non-spécialistes. Cette série vise principalement à donner des informations de référence et à faciliter le débat sur des questions d'actualité, en particulier celles que le FMI suit attentivement.

Le FMI ayant mis l'accent sur la transparence ces dernières années, une très grande quantité d'informations sont maintenant diffusées à propos de ses activités. Les notes de synthèse aident les lecteurs intéressés, qui ne connaissent pas bien le FMI ni ses opérations, à interpréter ces informations. Elles présentent de manière relativement concise et non technique les nombreuses questions de fond qui se posent à la communauté économique et financière internationale.

Les notes de synthèse sont destinées au grand public, aux journalistes, aux étudiants — en fait, à quiconque souhaite comprendre comment le FMI approche les questions d'actualité. Nous espérons que tous les lecteurs, partisans ou adversaires du FMI, les trouveront informatives et accessibles.

Les six premiers titres de la série, qui est produite en anglais, en français, en allemand, en russe et en espagnol, sont :

- *La mondialisation : faut-il s'en réjouir ou la redouter?*, avril 2000
- *Réforme du FMI : changement et continuité*, avril 2000
- *Mondialisation, allègement de la dette et réforme du FMI — Quelques questions et réponses*, avril 2000
- *Le FMI et l'environnement*, avril 2000
- *Recovery from the Asian Crisis and the Role of the IMF*, à paraître en français, juin 2000
- *Exchange Rate Regimes in an Increasingly Integrated World Economy*, à paraître en français, juin 2000

Il est prévu qu'une douzaine de notes de synthèse seront disponibles d'ici l'Assemblée annuelle à Prague en septembre.

Les notes de synthèse sont disponibles sur le site du FMI à l'adresse [www.imf.org/issuesbriefs](http://www.imf.org/issuesbriefs) et en version papier (gratuitement) auprès de la Division des relations publiques du Département des relations extérieures (téléphone : (202) 623-7300; télécopie : (202) 623-6278). Les lecteurs qui souhaitent être avertis de la parution de nouvelles notes de synthèse peuvent s'inscrire sur le site Web au système de notification par courrier électronique. ■

## **Le Sénégal recevra un allègement du service de la dette de 800 millions de dollars**

**D**ans un communiqué de presse daté du 23 juin, le FMI et l'IDA ont annoncé qu'ils étaient convenus d'appuyer un vaste programme de réduction de la dette du Sénégal dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le texte intégral du communiqué de presse n° 00/36 est disponible en anglais sur le site du FMI ([www.imf.org](http://www.imf.org)).

L'allègement total accordé par l'ensemble des créanciers du Sénégal est de l'ordre de 800 millions de dollars, soit environ 450 millions de dollars en valeur actuelle nette, ou environ 18 % de la valeur actuelle nette totale de la dette après utilisation des mécanismes traditionnels d'allègement. L'IDA commencera à accorder un allègement transitoire de la dette le 1<sup>er</sup> juillet 2000. Le FMI fera de même dès que des assurances satisfaisantes auront été obtenues auprès des autres créanciers du Sénégal.

Le Sénégal atteindra la fin du processus et recevra le solde de l'allègement de la dette de tous ses créanciers lorsqu'il aura pris un certain nombre de mesures visant à renforcer et à mieux asseoir la croissance et à réduire la pauvreté. Les autorités sénégalaises décriront ces mesures dans un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), établi en consultation avec un large échantillon de la société civile et avec l'appui des partenaires internationaux. Elles estiment que ce document sera prêt d'ici la fin de 2001.

### **Contexte**

L'allègement de la dette du Sénégal a été envisagé pour la première fois dans le cadre original de l'Initiative en faveur des PPTE au début de 1998, mais il a été décidé à l'époque que d'autres sources (à savoir une réduction de 67 % de la dette bilatérale admissible envers les créanciers bilatéraux membres du Club de Paris) suffisaient pour que le Sénégal atteigne une position de la dette viable au sens du cadre original de l'Initiative PPTE. En septembre 1999, la communauté internationale a renforcé l'Initiative en abaissant le seuil d'admissibilité en vue d'accorder un allègement plus substantiel et plus rapide à un plus grand nombre de pays. (Les pays sont maintenant admis à bénéficier d'une aide si la valeur actuelle nette de la dette extérieure dépasse 150 % des exportations ou 250 % des recettes budgétaires.) Le Sénégal satisfait aux deux critères du cadre renforcé.

L'allègement de la dette accordé par l'IDA, à savoir 149 millions de dollars (116 millions en valeur actuelle nette), couvrira 50 % des obligations du Sénégal au titre du service de sa dette envers l'IDA pour chacune des neuf prochaines années. L'allègement promis par le FMI, à savoir 51 millions de dollars

(42 millions en valeur actuelle nette), sera étalé sur sept ans et couvrira en moyenne 20 % des obligations au titre du service de la dette envers le FMI.

En admettant le Sénégal à bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE, la communauté internationale reconnaît les progrès que le pays a accomplis dans l'exécution des réformes économiques et l'élaboration de sa stratégie de lutte contre la pauvreté. L'aide fournie dans ce cadre aidera le Sénégal à faire avancer ses programmes de lutte contre la pauvreté et favorisera un développement économique viable et profitant à tous.

### **Antécédents**

Le Sénégal a accompli des progrès notables dans l'exécution d'un programme de réforme économique. Grâce à des accords successifs au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcée du FMI et à un programme de prêt de l'IDA, le Sénégal a réalisé une croissance équilibrée, amélioré son solde extérieur et assaini ses finances publiques avec des résultats encourageants. Ces quatre dernières années, la croissance moyenne du PIB réel a dépassé 5 % et l'inflation annuelle est restée en deçà de 3 %. La situation budgétaire s'est aussi améliorée progressivement. Entre 1996 et 1999, après plusieurs années de déficit, le budget a dégagé des excédents de plus de 1,5 % du PIB. Le Sénégal a aussi opéré de vigoureuses réformes structurelles ces dernières années, notamment dans les secteurs extérieur, commercial et public.

Le Sénégal poursuit un vaste programme de réduction de la pauvreté, établi en collaboration avec la société civile et avec l'appui des donateurs extérieurs. Ce programme, qui a été intégré dans une stratégie intérimaire de lutte contre la pauvreté, est axé sur la collecte de données de base sur la pauvreté, qui sont nécessaires pour améliorer la disponibilité et la qualité des infrastructures sociales dans les communautés pauvres, en particulier les soins de santé et l'enseignement primaires, et sur le renforcement de l'accès des communautés rurales aux services agricoles de base, comme le crédit, l'eau potable et les technologies appropriées.

### **Mesures à prendre avant la fin du processus**

Le FMI et l'IDA accorderont au Sénégal l'intégralité de l'allègement de sa dette lorsqu'il sera établi que les conditions ci-après auront été satisfaites dans le cadre de progrès globalement satisfaisants dans la réduction de la pauvreté :

- achèvement d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté à la suite d'un processus par-

**Le Sénégal a accompli des progrès notables dans l'exécution d'un programme de réforme économique.**

ticipatif, auquel doivent souscrire dans les grandes lignes les Conseils du FMI et de la Banque mondiale;

- maintien d'une situation macroéconomique stable, avec des résultats satisfaisants dans le cadre d'un programme appuyé par un accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, et par des réformes structurelles dans le cadre du dialogue avec l'IDA;

- application d'une série d'autres mesures visant à faire reculer la pauvreté : amélioration de la base de données sur la pauvreté et de la capacité de surveillance; exécution du programme «Une éducation de qualité pour tous» appuyé par l'IDA, y compris une hausse des crédits alloués à l'enseignement primaire et le recrutement d'enseignants; et la poursuite des

réformes dans le secteur de la santé, en mettant l'accent sur l'accroissement du taux de vaccination des enfants, un renforcement des services de soins prénataux aux femmes enceintes et une plus grande utilisation des centres de soins de santé primaires;

- confirmation de la participation des autres créanciers à l'allègement de la dette. ■

Pour de plus amples informations sur l'Initiative PPTTE, veuillez consulter les sites du FMI et de la Banque mondiale aux adresses ci-après :  
<http://www.imf.org/external/np/hipc/hipc.htm> et  
<http://www.worldbank.org/hipc>.

Communication de données sur Internet . . .

## Certains pays diffusent des données plus détaillées sur les réserves internationales

Dans une note d'information, le FMI a annoncé qu'au 29 juin 2000, 41 des 47 souscripteurs à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) publient des données sur leurs réserves internationales et leurs liquidités en devises conformément à un modèle universel. Ces données détaillées et ponctuelles sont affichées sur le site Web de la banque centrale ou du ministère des finances des pays concernés. En outre, un pays qui ne souscrit pas à la NSDD publie aussi des données conformément à ce modèle. Les sites des pays sont reliés par un lien hypertexte au tableau d'affichage des normes de diffusion des données (TAND) du FMI, qui se trouve à l'adresse suivante : <http://dsbb.imf.org>.

Le modèle sur les réserves internationales et les liquidités en devises a été établi conjointement par le FMI et un groupe de travail du Comité sur le système financier mondial des banques centrales du G-10. Il permet d'améliorer la diffusion des données sur les réserves internationales des pays et les postes connexes.

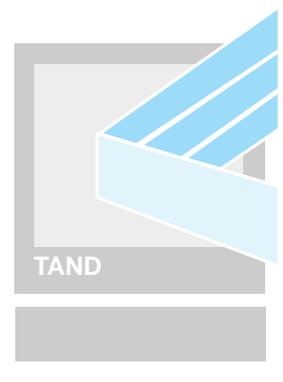
### Modèle

Le modèle fournit des données sur les liquidités en devises (y compris les avoirs officiels de réserve et autres avoirs en devises), les obligations en devises à court terme (y compris celles découlant d'engagements en devises, de positions sur dérivés financiers et autres obligations et engagements) et les engagements conditionnels en devises à court terme des autorités monétaires et de l'administration centrale. La plupart des souscripteurs ont inclus d'autres données détaillées sous la rubrique «Pour mémoire». Les souscripteurs diffusent leurs données au moins une fois par mois, avec un décalage d'un mois au maximum.

En mars 1999, le Conseil d'administration du FMI a décidé d'intégrer ce modèle dans la NSDD, avec une

période de transition jusqu'au 31 mars 2000 (voir note d'information au public n° 99/25, 26 mars 1999). La NSDD, établie par le FMI en 1996, énonce les bonnes pratiques de diffusion des données économiques et financières. Les pays y souscrivent volontairement.

*Le texte de la note d'information 00/49, y compris la liste des sites Web des souscripteurs participants, est disponible en anglais sur le site du FMI ([www.imf.org](http://www.imf.org)).*



### Principaux taux du FMI

Semaine commençant le	Taux d'intérêt du DTS	Taux de rémunération	Taux de commission
26 juin	4,39	4,39	5,09
3 juillet	4,39	4,39	5,09

Le taux d'intérêt du DTS et le taux de rémunération des avoirs correspondent à une moyenne pondérée des taux d'intérêt d'instruments à court terme émis sur les marchés monétaires des cinq pays dont les monnaies composent le panier de calcul du DTS : au 1<sup>er</sup> mai 1999, les pondérations étaient comme suit : dollar E.U., 41,3 %; euro (Allemagne), 19 %; euro (France), 10,3 %; yen, 17 %; et livre sterling, 12,4 %. Le taux de rémunération des avoirs est le taux de rendement de la position rémunérée des États membres dans la tranche de réserve. Le taux de commission correspond à un pourcentage du taux du DTS (115,9 %) et représente le coût d'utilisation des ressources du FMI. Les trois taux sont calculés le vendredi et appliqués la semaine suivante. Les taux de rémunération et de commission de base sont ajustés en fonction des arrangements conclus au titre de la répartition des charges. Pour connaître les derniers taux, appeler le (202) 623-7171, ou se reporter au site du FMI : [www.imf.org/external/np/tr/sdr/sdr.htm](http://www.imf.org/external/np/tr/sdr/sdr.htm).

Source : FMI, Département de la trésorerie

**Photographies :** Denio Zara, Padraic Hughes, Pedro Márquez et Michael Spilotro (FMI), pages 209, 215, 217-18, 222 et 224; Banque mondiale, pages 209 et 211-12.

## Une réglementation plus contraignante et des normes plus strictes pour les places offshore



Andrew Edwards

Les centres financiers offshore fournissent des services financiers essentiellement à des non-résidents. Certains offrent une fiscalité modérée, une réglementation financière peu contraignante et le secret bancaire. En avril 1999, le Forum de stabilité financière (voir encadré, page 224) a chargé un groupe de travail d'étudier les implications des centres financiers offshore pour la stabilité financière internationale et de formuler des recommandations face aux problèmes éventuels. Le rapport de ce groupe de travail a été rendu public le 5 avril 2000 et le 26 mai, le Forum a publié une classification des centres financiers offshore en trois catégories, afin d'établir les priorités de l'évaluation à venir.

Lors d'un séminaire organisé par le Département de la monnaie et des changes du FMI le 19 juin, Andrew Edwards, consultant en finance et en gestion publique, a examiné l'initiative du Forum sur les centres financiers offshore, ses implications pour le FMI et la meilleure manière de la mener à bien. Ancien haut fonctionnaire au Trésor britannique, M. Edwards a une expérience de première main de l'évaluation des centres financiers offshore, puisque le Secrétaire de l'intérieur britannique l'a chargé d'examiner la réglementation des places financières internationales dans les trois dépendances de la Couronne britannique (Jersey, Guernesey et Île de Man). Publié en novembre 1998, son rapport a été accueilli initialement avec une certaine résistance par les places concernées, mais dans l'ensemble les résultats ont été positifs, selon M. Edwards.

Les centres financiers offshore ont le droit d'exister, note-t-il, et d'avoir des activités comme n'importe qui d'autre. Mais ils n'ont pas le droit de violer chaque règle, ni de commettre des délits économiques, ni de menacer la stabilité internationale. Nous devons veiller à ce que ces places jouent franc jeu, explique M. Edwards. C'est pourquoi il s'est dit encouragé par la volonté du Forum de «prendre le taureau par les cornes» en ce qui concerne la réglementation de ces places financières.

### La proposition du Forum au Conseil

En avril dernier, le Comité monétaire et financier international a demandé au Conseil d'administration du FMI d'évaluer les recommandations du Forum de stabilité financière. Le Conseil d'administration examinera sous peu la recommandation du Forum selon laquelle le FMI se chargerait de l'évaluation des centres financiers offshore.

### Initiative du Forum

Si le rapport note que les centres financiers offshore n'ont pas été l'un des principaux facteurs à l'origine de crises financières systémiques, il met en garde que ces places ont figuré dans certaines crises et, comme les systèmes financiers nationaux deviennent plus interdépendants, les problèmes dans les centres financiers offshore pourraient à l'avenir avoir des conséquences pour les autres places financières. Cependant, les activités financières offshore ne sont pas nécessairement un élément perturbateur qui menace la stabilité financière mondiale, à condition qu'elles soient bien surveillées et que les autorités de surveillance coopèrent, comme c'est le cas pour certaines de ces places. Dans le même temps, les centres financiers offshore qui ne peuvent pas ou ne veulent pas observer les normes universelles de surveillance, de coopération et de partage des informations menacent la stabilité du système financier international. Ces places, indique le rapport, constituent des maillons faibles dans un système financier international de plus en plus intégré.

Pour faire face à ces problèmes, le rapport recommande un cadre d'action qui encourage ces centres à observer les normes internationales. Ce cadre recense les normes prioritaires et recommande que le FMI soit chargé d'établir, d'organiser et de mener à bien un processus d'évaluation de l'observation de ces normes par les places financières.

Le groupe de travail du Forum sur les centres financiers offshore a commencé par mener une enquête auprès des autorités de contrôle des banques, des assurances et des valeurs mobilières dans les centres offshore et ceux soumis aux réglementations nationales. L'objet de l'enquête était d'établir les priorités de l'évaluation recommandée par le groupe de travail dans son rapport. Les centres ont été classés dans trois catégories selon la qualité du contrôle et le degré de coopération. Les résultats de l'enquête ont été rendus publics, une décision «constructive», selon M. Edwards. Il doit y avoir une sorte d'accréditation, note-t-il, et la publication de ce classement est un premier pas dans ce sens.

M. Edwards juge encourageant aussi que le Forum recommande que le FMI prenne en charge cette initiative. Il faut qu'un organe international suive et dirige le processus d'accréditation pour nous permettre d'aller au-delà de «l'application de normes et de sanctions par les grands pays, qui font la loi en instaurant des taxes spéciales de pénalité ou en surveillant les activités financières des individus». Le FMI est bien placé pour assumer cette tâche, grâce à ses compétences dans le domaine des marchés financiers et à sa dimension quasi universelle.

## Défis à relever

Malgré ces premières mesures encourageantes prises par le Forum, M. Edwards s'interroge sur les chances de succès de l'initiative. Tout d'abord, les normes internationales ne sont pas encore bien définies, même pour les institutions et les marchés financiers. Par exemple, il n'y a guère de directives sur la capacité des places locales à mener ou à réglementer certaines activités, la conduite des affaires dans tous les secteurs, la réassurance et la solvabilité des opérations d'assurance, la réglementation des conglomérats, ainsi que la division des responsabilités et les relations entre les autorités de contrôle des pays d'origine et d'accueil en dehors du secteur bancaire.

En outre, les normes internationales affichent des lacunes dans le domaine des enregistrements de sociétés, des sociétés de fiducie et des fournisseurs de services financiers, de services aux entreprises et de services de fiducie, qui ont fait de ces places les outils d'abus épouvantables par des fiduciaires et ceux qui établissent des sociétés de fiducie. Il n'existe pas de normes internationales pour régler les conflits d'intérêts : les autorités de réglementation sont-elles indépendantes des politiciens? Le pouvoir judiciaire

est-il indépendant? Le cadre judiciaire est aussi important qu'une bonne réglementation, mais est absent dans nombre de places. Il n'existe pas non plus de mécanisme efficace contre le délit économique. Le Groupe d'action financière internationale (GAFI), établi en juillet 1989 pour empêcher les systèmes bancaires et les institutions financières de blanchir de l'argent sale, est actif dans ce domaine, mais c'est insuffisant, note M. Edwards.

Par ailleurs, même si un centre financier offshore observe toutes les normes internationales, il se peut quand même qu'il mène des activités risquées; par exemple, un centre applique peut-être un contrôle bancaire approprié, mais présente un bilan médiocre en ce qui concerne l'enregistrement des sociétés, les sociétés de fiducie et la coopération internationale en matière de délit économique, y compris la fraude fiscale.

## Rôle du FMI

Le Forum a engagé vivement le FMI à prendre en charge l'évaluation de l'observation des normes internationales par les centres financiers offshore. Mais comment le FMI va-t-il approcher cette tâche et sur quoi vont porter les évaluations? Le rapport du Forum

## Publications récentes

**Occasional Papers (20 \$; universitaires et étudiants : 17,50 \$)**

194: *Fiscal and Macroeconomic Impact of Privatization*, Jeffrey Davis, Rolando Ossowski, Thomas Richardson et Steven Barnett

**Working Papers (10 \$)**

00/94: *Factor Reallocation and Growth in Developing Countries*, Helene Poirson

00/95: *The Yen-Dollar Rate: Have Interventions Mattered?* Ramana Ramaswamy et Hossein Samiei

00/96: *Aftermath of Banking Crises: Effects on Real and Monetary Variables*, Poonam Gupta

00/97: *Currency Boards, Credibility, and Macroeconomic Behavior*, Luis A. Rivera Batiz et Amadou N.R. Sy

**IMF Staff Country Reports (15 \$)**

00/67: Luxembourg: Selected Issues and Statistical Appendix

00/68: Georgia: Recent Economic Developments and Selected Issues

00/69: São Tomé and Príncipe: Recent Economic Developments and Selected Issues

00/70: Sudan: Staff Report for the 2000 Article IV Consultation and Fourth Review of the First Annual Program Under the Medium-Term Staff-Monitored Program (Pilot Project)

00/71: Italy: Staff Report for the 2000 Article IV Consultation (Pilot Project)

00/73: Kingdom of the Netherlands: Staff Report for the 2000 Article IV Consultation (Pilot Project)

00/74: Albania: Staff Report for the 2000 Article IV Consultation (Pilot Project)

00/76: Former Yugoslav Republic of Macedonia: Staff Report for the 2000 Article IV Consultation (Pilot Project)

**Other**

*IMF Committee on Balance of Payments: Annual Report 1999* (gratuit)

Les prix des publications suivantes ont été majorés à partir du 21 juin 2000 :

*World Economic Outlook* (à partir de mai 2000), 42 \$ (universitaires et étudiants : 35 \$)

*International Capital Markets*, 42 \$ (universitaires et étudiants : 35 \$)

IMF Occasional Papers (à partir du n° 193) : 20 \$ (universitaires et étudiants : 17,50 \$)

IMF Working Papers : 10 \$

Policy Discussion Papers : 10 \$

Vous pouvez vous procurer ces publications en vous adressant à : IMF Publication Services, Box X2000, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.). Téléphone : (202) 623-7430. Télécopie : (202) 623-7201. Adresse électronique : publications@imf.org.

Vous trouverez sur le site [www.imf.org](http://www.imf.org) des informations en anglais concernant le FMI. Le site [www.imf.org/external/fre/index.htm](http://www.imf.org/external/fre/index.htm) propose une sélection de documents en français, dont le texte intégral du *Bulletin du FMI*, du *Supplément annuel consacré au FMI* et du magazine *Finances & Développement*.





Ian S. McDonald  
Rédacteur en chef

Sara Kane · Sheila Meehan  
Elisa Diehl  
Rédactrices

Philip Torsani  
Maquettiste/Graphiste

**Édition française**

Division française  
Bureau des services linguistiques

Marc Servais  
Traduction

Annette Berthail-Costa  
Correction & PAO

Le *Bulletin du FMI* (ISSN 0250-7412) est publié également en anglais (*IMF Survey*) et en espagnol (*Boletín del FMI*). Aux 23 numéros qui paraissent chaque année s'ajoutent un supplément annuel consacré au FMI ainsi qu'un index annuel. Les opinions et les informations contenues dans le *Bulletin* ne représentent pas nécessairement la position officielle du FMI, de même que les cartes publiées, qui sont extraites de l'Atlas mondial du *National Geographic* (sixième édition). Les articles du *Bulletin* peuvent être reproduits à condition que la source soit citée. Le courrier à la rédaction doit être adressé à Current Publications Division, Room IS7-1100, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.), ou par messagerie électronique à [imfsurvey@imf.org](mailto:imfsurvey@imf.org). Téléphone : (202) 623-8585. Expédition par courrier première classe pour le Canada, les États-Unis et le Mexique et par avion pour les autres pays. Le tarif annuel de l'abonnement est de 79 dollars E.U. pour les entreprises et les particuliers. Les demandes d'abonnement doivent être adressées à Publication Services, Box X2000, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.). Téléphone : (202) 623-7430. Télécopie : (202) 623-7201. Adresse électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org).

10 juillet 2000

**224**



*M. Edwards : «Rien ne vaut la publication des résultats pour faire bouger les centres.»*

suggère d'accorder la priorité aux centres offshore où les procédures de contrôle et de coopération sont en place, mais où la marge d'amélioration est substantielle. Il propose un examen en cinq phases : engagement public du centre à observer les normes, autoévaluation avec l'aide d'un expert extérieur, assistance technique, évaluation extérieure et surveillance. C'est un bon point de départ, selon M. Edwards, mais les déficiences et les lacunes des normes internationales constituent un grave problème. Il serait contre-indiqué de donner une bonne note aux places qui observent certaines normes, mais pas celles qui sont importantes, comme celles relatives aux conflits d'intérêts, aux délits économiques, à la concurrence fiscale et au secret bancaire, et au cadre judiciaire.

Selon M. Edwards, le meilleur moyen de procéder est d'associer les centres financiers offshore au processus d'examen dès le début, par exemple en établissant un forum de discussion où l'on pourrait répondre à leurs protestations concernant l'application de normes d'en haut ou de l'extérieur. Le FMI est particulièrement bien placé pour organiser un tel forum, juge M. Edwards.

La division du travail est un autre élément important du processus : les examens doivent être considérés comme des exercices conjoints avec les autorités des places. Sur la base de son expérience britannique, M. Edwards estime qu'il est très important que le processus d'examen ne comporte aucune surprise. Il doit être complètement transparent et les différentes étapes doivent être énoncées au début du processus.

Il est essentiel que les résultats de l'évaluation soient publiés, selon M. Edwards : «rien ne vaut la publication des résultats pour faire bouger les centres». Des négociations amicales et privées entre les autorités des places et le FMI ne donneront rien : les centres offshore doivent avoir l'impression que le

monde entier les poursuivra s'ils ne s'améliorent pas. Il est donc essentiel aussi d'appliquer des sanctions. Les grands pays pourraient par exemple convenir de prendre des mesures discriminatoires contre les centres qui n'observent pas les normes, en particulier dans le domaine fiscal, mais aussi dans le domaine financier (accès aux marchés, normes de fonds propres et dérogations spéciales). Cependant, les sanctions ne seraient pas du ressort du FMI, dont la fonction demeure de procéder à l'évaluation et de publier les résultats.

En plus de diriger le processus d'évaluation, le FMI devrait aussi encourager les efforts visant à combler les lacunes des normes internationales et à corriger leurs déficiences, explique M. Edwards. Dans certains domaines, comme les délits économiques et les questions fiscales, le FMI devrait collaborer étroitement avec d'autres organismes qui poursuivent le même but, comme le GAFI et l'OCDE.

Enfin, note M. Edwards, on pourrait étendre le processus d'examen à toutes les places financières pour mieux protéger le système financier international contre l'instabilité et les perturbations. ■

**Forum de stabilité financière**

À l'initiative des ministres des finances et des gouverneurs de banque centrale des pays du G-7, le Forum de stabilité financière s'est réuni pour la première fois en avril 1999 sous la présidence d'Andrew Crockett, Directeur général de la Banque des règlements internationaux. Sa mission est de promouvoir la stabilité financière internationale grâce à l'échange d'informations et à la coopération internationale en matière de contrôle et de surveillance du secteur financier.

Le Forum rassemble régulièrement les autorités nationales chargées de préserver la stabilité dans les grandes

places et institutions financières internationales, des groupes internationaux représentant les organes de réglementation et de contrôle de certains secteurs et des comités d'experts de banque centrale. Le Forum a pour objectif de promouvoir la stabilité financière internationale, d'améliorer le fonctionnement des marchés et de réduire les risques systémiques.

Le rapport du groupe de travail sur les centres financiers offshore est disponible sur le site du Forum : <http://www.fsforum.org>.